

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

---

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

---

DEMANDE D'INTERVENTION : Commune de **DONVILLE LES BAINS** (Département de la Manche – Communauté de Communes Granville Terre et Mer)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 28 mai 2018 – Sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles cadastrées section **AI n°s 128 et 166** pour une contenance de 8 525 m<sup>2</sup>, sur lesquelles sont édifiées une école maternelle et une école primaire.

PLU : Zone Ub - (zone urbaine (au sein des espaces proches du rivage, et au sein de l'agglomération)

PROJET : Diagnostics techniques et Étude de maîtrise d'œuvre démolition réalisés par l'EPF pour une opération d'aménagement urbain du centre ville.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : 14 juin 2018 – Avis favorable

PROPRIÉTAIRE : Commune de DONVILLE LES BAINS

ÉVALUATION DOMANIALE : Acquisition à l'Euro symbolique

IMPUTATION : **Compte n° 980 358 - DONVILLE LES BAINS "Écoles LEVAUFFRE"**  
**Enveloppe projet : 25 550 €**

ROUEN le 02 juillet 2018

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

